



Association

GOTANDEM

Le plaisir n'a pas de limites !!!

Go Tandem

Association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique

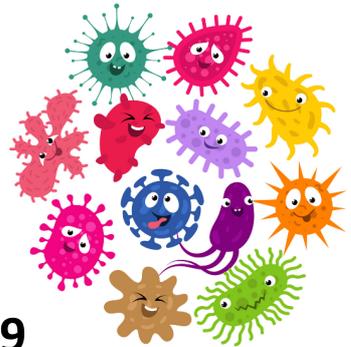
Rue des Rennauds 6 bis

1853 Yverne

079 / 278 23 44

E-mail : gotandems@gmail.com

Web : www.gotandem.info



Plan de protection Covid – 19

pour les activités de Voile

Partie 1: Généralités

Objectifs

- Notre objectif premier est de protéger les employés de l'association et les clients d'une infection par le COVID-19.
- Nous souhaitons offrir à nos clients, la possibilité de profiter de la nature et de trouver l'équilibre le plus rapidement possible.



Évaluation des risques

Par rapport à d'autres événements et activités de loisirs, les activités que nous proposons présentent un risque relativement faible de contagion au COVID-19:

- Les activités se déroulent en plein air, dans la nature.
- Le nombre de participants aux activités est également dans la grande majorité des cas, faible, généralement de 4 à 7 personnes.
- Le maintien d'une distance de 2 m ne peut pas être garanti durant l'activité.
- Nous connaissons nos participants : même en fonctionnement normal, nous avons une liste de participants pour chaque jour ou un formulaire d'inscription par personne. Le cas échéant, nous pouvons adapter ces formulaires afin que toutes les coordonnées nécessaires à la recherche de contacts par les cantons soient disponibles pour chaque activité individuellement.
- Dans la majorité des cas, nos clients viennent "en groupe" (par exemple, classes d'école, familles, institutions). Dans certains cas, les mesures de protection peuvent alors être réduites voir suspendues. Par exemple, une famille, classe, groupe de vie (institution) qui

vit ensemble de toute façon peut facilement participer à la même activité avec moins de 2 m de distance.

Partie 2: Plan de Protection



Avant l'activité

Entretien téléphonique ou par mail avec la personne qui organise sa sortie, lui expliquer notre concept de sécurité et mise en accord entre le prestataire et le client des aménagements extraordinaires.

Conditions

- Activité Voile : Groupe de 15 personnes maximum dans les places publiques (1 skipper, 4 bénéficiaires et 2 accompagnants). A noter, que le bateau peut accueillir 7 personnes au maximum avec le skipper.
- Pas de contact physique sans masques de protection et désinfection des mains.
- Respect des normes de distance (2m de distance lorsque les personnes ne portent pas de masque) et d'hygiène.
- Signalement obligatoire en cas de symptômes du Covid-19 de la part des employés et des participants.

Equipements de protection du groupe

- Si c'est une institution, ils doivent prévoir leurs masques ainsi que leurs désinfectants.
- Si c'est une famille, l'association fourni le désinfectant et les masques.

Jour de l'activité (1h avant)

Personnes atteintes du covid-19 sur le lieu de travail

Les pilotes et skippers ont l'obligation de signaler et ont l'interdiction de venir travailler s'ils présentent des symptômes (toux, fièvre, perte du goût et de l'odorat, courbatures ou tout autre souci de santé).

Hygiène

- Lors de son arrivée, chaque pilote/skipper se lave et se désinfecte les mains avant la préparation du matériel.
- Avant l'arrivée des clients, le port du masque est obligatoire.

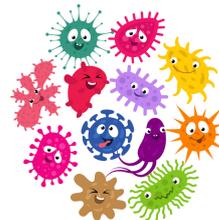
Nettoyage du matériel

- Avant chaque début d'activité, les Skippers doivent impérativement désinfecter tout le matériel qui va être utilisé avec le désinfectant approprié.

Pendant l'activité

Personnes atteintes du covid-19 sur le lieu de travail

- Renvoyer les malades (participants et accompagnants) chez eux et leur faire suivre les prescriptions d'(auto)isolement de l'OFSP.



Installation du participant

- Avant chaque contact envers un participant, le skipper doit porter un masque ainsi que se désinfecter les mains. Si les participants désirent mettre un masque, cela est tout à fait possible.

Skippers Voile

- Lors des activités de Voile, les skippers **obligatoirement** portent un masque.
- Les skippers et les accompagnants se désinfectent les mains avant et après l'activité

Pause de midi

- Lors de la pause de midi, les skippers mangent sur une autre table à distance des bénéficiaires ainsi que leurs accompagnants.
- **Pas de pique-nique à bord du Catamaran.**

Après l'activité

- Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation selon les besoins, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes. Élimination sécurisée des déchets et manipulation sécurisée des vêtements de travail
- Les skippers doivent impérativement nettoyer et désinfecter tout le matériel qui a été utilisé entre chaque groupe (sièges, main courante d'accès, gilets, barre, winch) ou mettre le matériel en quarantaine pendant 48 heures
- Tout le monde se désinfecte les mains avant de partir.
- Déchets :
 - Videz régulièrement les poubelles (à l'Installation pour le lavage des mains).
 - Évitez de toucher les déchets ; utilisez toujours des outils (balai, pelle, etc.) ; portez des gants lorsque vous manipulez des déchets et jetez-les immédiatement après usage.



Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs.

Le Plan de protection Covid – 19 pour les activités de Voile élaboré le 05.05.2021 par la direction de Go Tandem

Personne responsable Sébastien Hermann, directeur.

